



Version N°3

Avril 2025

Pour tout autre
information,
contacter:

Jean-Michel
Vincent au
06.74.75.84.82

[jmvin-
cent@fdc41.com](mailto:jmvin-cent@fdc41.com)

Ou
Nathalie
Diquelou au
06.73.88.49.39
[ndi-
quelou@fdc41.com](mailto:ndi-
quelou@fdc41.com)



Fleur de Sainfoin

Bandes, Bordures & Biodiversité!

Fiche Technique & Réglementaire.

Depuis plus de 10 ans maintenant, les modalités d'application de la conditionnalité des aides PAC, reconnaissent les bandes « végétalisées » et les bordures de champs (non-productif) comme des éléments important voir incontournable pour la qualité des habitats et la préservation de l'environnement en milieu agricole.



Photo : FDCI8

Bordure de champs en Panic-Erigé

De quoi parle-t 'on ?

Les bandes végétalisées ou plus connu sous le non de bandes enherbées son apparues et se sont développées dans le cadre de la protection des cours d'eau vis-à-vis des Nitrates, dès le début des années 2000 (*directive nitrate*). Maintenant appelée Bande Tampon, dans le cadre de la conditionnalité et du respect des ZNT, ces dispositifs sont toujours prioritairement utilisés pour la protection des cours d'eaux et les eaux de surfaces.

Hors, ces aménagement de bandes végétalisées peuvent également être utilisés à l'intérieur d'une parcelle culturale: « en rupture de pente, en séparation de deux cultures et sur les bordures extérieures ». De fait, ils peuvent répondre à d'autres enjeux et problématiques environnementales tels que la perte de Biodiversité en milieu agricole et la simplification des écosystèmes.

Pour clarifier et différencier la typologie des aménagements possible sous la forme de bande végétalisé, la réglementation PAC a ajouté les notions de Bordures non-productive, qui regroupe «**Les Bordures de Champs**» et les **Bandes sans production le long d'une Forêt** ».

Ces dernières années, agriculteurs et chasseurs se mobilisent ensemble pour la mise en place de ces éléments en travaillant sur les techniques de semis et sur le choix des couverts spécifiques, en faveur de la Biodiversité.

Pourquoi faire, Quels intérêts?

Avec une emprise au sol limitée sur les terres agricoles, la mise en place de bande végétalisé judicieusement localisé, en bordure ou à l'intérieur de la parcelle, apportera un bénéfice important t'en pour l'agriculteur que pour l'environnement.

AGRICULTEUR

- Solution pour répondre aux ZNT
- Solution pour répondre à la conditionnalité des aides
- Solution pour répondre au problème d'érosion des sols
- Solution pour limiter les pertes de production le long d'une haie ou d'une forêt.



ENVIRONNEMENT

- Protection des ruisseaux, fossés, mares et étangs vis-à-vis des pesticides
- Développement des corridors écologiques
- Zones d'habitat et de refuge pour une multitude d'espèces
- Préservation des Infrastructure Agro-Ecologique



Photo : FDC4I

Champ cultivé jusqu'à la limite de la haie. Impact de l'exposition de la haie vis-à-vis de la culture.



Photo : FDC4I

Mise en place d'une bordure de champ le long de la haie pour limiter les effets de la haie sur la culture.

Préparation du sol, Semis du mélange .

Préparation du sol

Les petites graines des mélanges nécessitent un lit de semences fin sur un sol râpuyé. Le labour n'est pas indispensable, un travail superficiel du sol peut suffire. Le semis direct est également possible, avec un semoir approprié. Dans ce cas, il faut s'assurer d'avoir une destruction totale de l'ancien couvert, ou bien qu'il ne concurrence pas le nouveau semis.

Période de semis

Au printemps, en fin d'été ou au début d'automne, dès que les conditions sont favorables, avec un sol réchauffé sans risque de gelées tardives et en évitant les périodes sèches. Semis superficiel à 1cm

Roulage préférable dès le semis pour favoriser une levée homogène.

Désherbage/entretien

Avant le semis, il est possible et conseillé de réaliser un désherbage total du couvert précédent.

En cas d'infestation par des graminées, un anti-graminée foliaire est utilisable.



L'utilisation de produit phytosanitaire est interdite sur les surfaces comptabilisées en IAE. De plus, le labour et les traitements phytosanitaires sont interdit sur les bandes tampons obligatoire bord de cour d'eau et ZNT.

Quels mélanges, pour quels couverts ?

Dans tous les cas, nous privilierons des couverts pérennes pour faciliter le maintien de ces bandes végétalisées dans le temps et pour éviter les semis annuels.

Les mélanges d'espèces végétales sont également à privilier, afin de limiter le salissement de la bande et apporter une diversité dans la couverture du mélange. Offrant de ce fait une zone de protection et de gagnage à une multitude d'espèces.

Seul le panic-érigé (switgrass), peut être semé en pur pour la réalisation de certaine bande.



Bande enherbée et bande de panic-érigé en bordure de fossé pour répondre à la réglementation des zones de non-traitement. En respectant un entretien hors des périodes sensibles, ces bandes offrent un gîte apprécié pour la petite faune de plaine.

Quelques Exemples

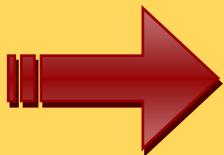


Photo : FDC41

BORDURE DE CHAMP

Mélange pollifauniflore:

Achillé, Gde Marguerite,
Bourrache, Luzerne,
Mauve, Sainfoin,
Sarrasin, Souci, Trèfles
Blanc et Incarnat.



Photo : FRCVL/H&T

BORDURE DE FOSSE

Mélange à base de légumineuses et de graminées: Fétuque, Dactyle, Sainfoin, Trèfle Blanc, Trèfle Violet, Luzerne

Usage et Déclaration



Ces Bandes Végétalisées peuvent être comptabilisées et valorisées en IAE et aussi dans la voie des éléments favorable à la biodiversité de l'Eco régime.

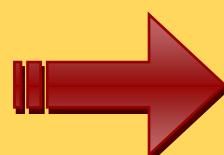
Pour ces bandes, nous avons 3 distinctions pour un même coefficient :

- Bordure de champ « BOR » (*largeur > 5 m*)
- Bordure sans production le long d'une forêt « BFS » (*largeur > 1 m- 10 m <*)
- Bandes tampon « BTA » (*largeur > 5 m*)

1m linéaire de bande = à 9 m²

d'équivalent surface.

Vulgarisation et Promotion



Pour promouvoir ces nouveaux aménagements, la Fédération Départementale des Chasseurs de Loir-et-Cher a décidé de soutenir technique et financièrement le développement de ces Bandes et Bordures végétalisées, dans le cadre d'un nouveau contrat spécifique.

« Bandes, Bordures et Biodiversité »

Nous vous invitons à prendre connaissance des modalités d'engagements de ce contrat.